

Conditions générales de vente

L'objectif de BRIN DE ROUTE est de proposer un service de transport routier de personnes, d'accompagnement personnalisé et adapté à l'ensemble des voyageurs qui prennent l'avion, qui désirent visiter l'île ou pour leur événement disposer d'un véhicule de luxe; et ce, sur l'ensemble de l'île de la Réunion.

BRIN DE ROUTE prend en charge les voyageurs depuis l'aéroport de Saint-Denis ou Saint-Pierre, depuis leur domicile ou leur lieu de séjour afin de les transporter, à bord de véhicules climatisés et tout confort, jusqu'à la destination définie et contractée par avance.

1. - Application des Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes CGV de la SAS BRIN DE ROUTE s'appliquent à l'ensemble des relations commerciales contractuelles ou précontractuelles. En conséquence, le fait de réserver une prestation de BRIN DE ROUTE implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue, émis par BRIN DE ROUTE et qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition de vente contraire aux présentes CGV sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à BRIN DE ROUTE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BRIN DE ROUTE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières, ces dernières prévaudront.

2. – Réservation

Le voyageur ou la personne réservant en ses lieux et place, garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la réservation sur le Site internet www.brinderoute.com ou par voie téléphonique au 06 92 41 94 82.

Réservation par téléphone : Dans le cadre d'un transfert, le voyageur transmet à l'opérateur l'ensemble de ses coordonnées ainsi que le numéro du vol sur lequel il voyage. BRIN DE ROUTE pourra envoyer un mail de confirmation si les parties en conviennent et demander 30% d'acompte pour valider la commande. Ce montant devra être versé sur le compte de BRIN DE ROUTE au minimum 24h avant la prestation.

La veille de l'acheminement du client, BRIN DE ROUTE confirmera par téléphone/SMS ou mail la réservation. En cas d'annulation de l'acheminement lors de cette confirmation, BRIN DE ROUTE se réserve le droit de poursuivre le prix du transfert ainsi réservé.

Réservation en ligne sur le site : vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et utiliser le Site conformément aux présentes Conditions Générales. Vous devez être responsable financièrement de l'utilisation du Site tant en votre nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs, sauf à démontrer d'une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ni négligence de votre part. Le Site a pour fonction de vous proposer des services de transferts et de transports routiers de voyageurs, et d'effectuer les réservations appropriées à votre déplacement entre votre lieu de résidence et l'aéroport ou inversement, lieu de résidence et site de découverte, ou dans le cas de l'évènementiel tous les lieux prédéfinis lors de la signature du contrat suite à une rencontre personnalisée.

La procédure de validation de votre réservation se déroule en 3 étapes telles que sollicitées par le site internet :

1/ Vous renseignez toutes les informations utiles relatives à votre transfert ou transport. Le voyageur devra prendre ses dispositions afin de procéder à une réservation lui permettant d'être à l'heure à la destination convenue (aéroport ou autre) et ce, en tenant compte des aléas de la circulation. BRIN DE ROUTE ne garantit pas les horaires d'arrivée à destination mais selon son éthique et en tant que bon professionnel routier offrira un service de conseil.

2/ Un bon de transport reprenant l'ensemble des informations renseignées, et notamment celles relatives à votre identité, à votre adresse de départ et de destination, le type de prestation sélectionnée, le prix et les informations relatives à votre mode de paiement, vous permet au moment du départ de vérifier le détail de votre réservation

3/ BRIN DE ROUTE pourra vous transmettre un accusé de réception valant confirmation de votre commande par courrier électronique dès la validation de votre commande ou à défaut et sur demande expresse par téléphone dans les meilleurs délais, l'accusé de réception reprenant les éléments essentiels de votre commande et à titre indicatif l'heure de votre acheminement. Dans le cas où BRIN DE ROUTE, pour des raisons qui lui sont propres, ne pourrait couvrir la prestation suite à votre commande, une réponse en ce sens vous sera apportée par mail et confirmée par téléphone et aucun prélèvement lié à la prestation ne sera effectuée.

A cet égard, il est de votre responsabilité de vous assurer que les coordonnées que vous communiquez lors de votre réservation soient correctes et qu'elles vous permettent de recevoir la confirmation de votre réservation. Dans l'hypothèse où vous ne recevriez

pas cet accusé de réception de votre réservation valant confirmation de votre commande, il vous incombe de contacter dans les 24-48h BRIN DE ROUTE au n° suivant : 06 92 41 94 82 ou encore via notre site en ligne à l'adresse contact@brinderoute.com

BRIN DE ROUTE ne garantit pas les horaires des vols et attire l'attention des voyageurs sur les horaires des vols en heure locale pour les arrivées et les départs de la Réunion et, sur la nécessité de prévoir un temps d'acheminement suffisant compte tenu de l'heure prévue du vol et des éventuels aléas de la circulation. BRIN DE ROUTE décline toute responsabilité en cas de réservation prise par le client sans qu'il ait été tenu compte de ces paramètres pour permettre un acheminement vers l'aéroport dans des conditions normales.

Dans le cadre des circuits touristiques, BRIN DE ROUTE ne peut être tenu responsable des conditions et/ou changements climatiques des sites à visiter. BRIN DE ROUTE se réserve le droit de refuser de couvrir une prestation si les conditions météorologiques, aléas de la route ou autres circonstances mettraient en danger la vie de son personnel et de ses clients.

Dans le respect de la charte de l'environnement, BRIN DE ROUTE invite ses clients à ne pas jeter ou laisser leurs déchets hors des poubelles présentes sur site, à défaut à les déposer dans le sac mis à disposition dans le véhicule. BRIN DE ROUTE ne peut être tenu responsable de la négligence de cette consigne.

3. - Modification et annulation de commande

BRIN DE ROUTE invite les voyageurs à se faire confirmer les horaires des vols au moins 12 heures avant leur départ auprès des compagnies. En cas de modification ou d'annulation de vol, ils s'engagent à prévenir BRIN DE ROUTE dans ces meilleurs délais.

Toute modification de commande (transfert et/ou circuit) par le client n'est opposable à BRIN DE ROUTE qu'après accord exprès de sa part. Si BRIN DE ROUTE n'accepte pas la modification, les paiements ne seront pas restitués, sans préjudice du paiement de tous dommages et intérêts qui pourraient être dus à BRIN DE ROUTE en réparation du complet préjudice lié à cette annulation de commande. On entend par modification les changements relatifs notamment aux dates et horaires de départ (à l'aller ou au retour), au nombre de personnes, au nombre d'étapes. La modification ou l'annulation d'une réservation entraîne le paiement de frais mentionnés ci-après.

4. - Acheminement

L'acheminement sera réalisé par BRIN DE ROUTE ou par tout autre prestataire agréé par BRIN DE ROUTE et proposant des services identiques. Le trajet est organisé pour les personnes d'une même réservation. À ce titre, un seul point de ramassage aura été fixé lors de la réservation. Toutefois, si plusieurs personnes faisant partie de la même réservation doivent être récupérées à des points différents, le tarif initial du trajet sera augmenté.

a) Assistance particulière et voyage des personnes à mobilité réduite

Tout besoin d'assistance particulière lié à un état de santé, une mobilité réduite ou toute autre cause, doit être formulé au moment de la réservation afin que BRIN DE ROUTE analyse l'éventuelle prise en charge du transport. Si votre état de santé le nécessite, nous vous recommandons de demander l'avis de votre médecin traitant avant d'effectuer votre voyage. Les chauffeurs de BRIN DE ROUTE se réservent le droit de refuser la prise en charge d'une personne, si son état de santé ou d'ébriété, ou son comportement présente un risque pour elle-même ou pour les autres passagers.

b) Animaux domestiques :

Le transport des animaux domestiques (chiens, chats, oiseaux....) n'est pas assuré par BRIN DE ROUTE

c) Transport d'armes et de produits dangereux :

Le transport d'armes, de produits dangereux ou illicites, de jerricanes d'essence est strictement interdit et ne pourra être effectué par BRIN DE ROUTE. En cas de contrôle par les forces de l'ordre, BRIN DE ROUTE se décharge et décline toute responsabilité, ne pouvant ainsi être tenu responsable du non-respect de cette clause du contrat.

5. - Garantie Etendue : BRIN DE ROUTE s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services aux voyageurs et s'engage à fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Le voyageur reconnaît que BRIN DE ROUTE n'est soumis qu'à une obligation de moyens.

BRIN DE ROUTE s'engage à remplir l'ensemble des prescriptions légales afférentes au transport de personnes et à assurer l'entretien de ses véhicules. BRIN DE ROUTE s'engage à ce que ses chauffeurs soient présents sur le lieu de prise en charge à l'heure prévue du rendez-vous (avec plus ou moins une marge de 15 min).

BRIN DE ROUTE décline toute responsabilité en cas de dommage causé aux effets personnels des voyageurs, lesquels s'engagent à informer le chauffeur de l'éventuelle présence de marchandise fragile au sein de ses bagages avant tout départ.

Exclusions : BRIN DE ROUTE décline sa responsabilité en cas de retard sur les horaires de départ ou d'arrivée des vols aériens rendant impossible la prise en charge par ses soins, conformément à la réservation, des voyageurs. BRIN DE ROUTE décline également sa responsabilité en cas de retard des voyageurs sur le lieu de rendez-vous et à l'heure prévue dans le cadre de la réservation excédant 15 minutes, contraignant le chauffeur à quitter le point de rendez-vous afin de garantir la prise en charge de d'autres voyageurs ayant réservé les services de BRIN DE ROUTE.

6. - Prix

Le prix de vente applicable est celui en vigueur au jour de l'exécution de la prestation de services, à savoir le jour de l'acheminement des voyageurs, présenté sur le site www.brinderoute.com ou sur tout support commercial de BRIN DE ROUTE.

Les tarifs sont fixés TTC (Toute Taxe Comprise) par BRIN DE ROUTE et sont modifiables sans préavis. Les tarifs sont révisés chaque fois qu'une augmentation entre en vigueur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français afférents à l'activité de BRIN DE ROUTE est susceptible de donner lieu à augmentation des tarifs. En cas de modification des tarifs, ceux présentés sur le site www.brinderoute.com prévalent sur les autres supports commerciaux jusqu'à leur retrait pour mise à jour.

7. – Facturation – contestation – remboursement et réclamation

Un bon de voyage est signé dès la prise en charge du trajet aller par les voyageurs, il tient lieu de facture. Un double de ce bon est remis au client. Pour ce qui est des réservations de transferts allers-retours, BRIN DE ROUTE émet un seul bon de voyage à l'aller ce qui donne lieu à règlement immédiat pour le trajet aller-retour. Le voyageur a en tout état de cause la possibilité de vérifier et de contester la facturation dans le délai de 15 jours. Passé ce délai, aucune contestation ne saurait être acceptée par BRIN DE ROUTE. Toute demande de remboursement devra être adressée, par écrit, au n° 4 Rue du OUKI 97421 LA RIVIERE ST LOUIS dans un délai maximum de 15 jours à compter de l'émission de la facture. La demande doit être accompagnée, si besoin, des documents justificatifs permettant de prendre en considération ladite demande. Il est également entendu que si vous souhaitez effectuer une réclamation, celle-ci devra être adressée à l'adresse susvisée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de l'émission de la facture. La demande doit être accompagnée, si besoin, des documents justificatifs permettant de prendre en considération ladite demande.

8. – Paiement

Modalités: *TOUTE RÉSERVATION EST SOUSMISE AU PAIEMENT DE LA DITE RESERVATION.* Les acheminements sont payables au comptant en espèce ou par carte bleue. Les chèques ne sont pas acceptés. **Défaut de paiement :** En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, BRIN DE ROUTE se réserve le droit d'engager une action en paiement du prix de la prestation réalisée, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Toute réservation d'un acheminement aller-retour, dont le paiement intégral des deux transferts n'aura pas été réglé annulera la commande du trajet "retour" ainsi que toutes les commandes prévues. En cas de retard de paiement, BRIN DE ROUTE pourra suspendre toutes les réservations de trajets prévues jusqu'à complet paiement, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une mise en demeure préalable. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de BRIN DE ROUTE. Le voyageur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires des auxiliaires de justice et officiers ministériels.

9.- Responsabilité

La responsabilité de BRIN DE ROUTE ne pourra être engagée en cas de dommages indirects. Par dommages indirects on entend notamment tout préjudice financier ou commercial.

10.- Nullité

La nullité éventuelle de l'une quelconque des conditions particulières ou générales du contrat n'entraînera pas la nullité de l'entièreté du contrat mais de la seule clause nulle.

11. - COMPETENCE - CONTESTATION : TOUT LITIGE RELATIF A LA CONCLUSION, L'EXECUTION, L'INTERPRETATION ET LA RUPTURE DU CONTRAT CONCLUT ENTRE LES PARTIES SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION